

**Lors de sa réunion du 21 juin 2022, le Conseil d'administration de l'Association Française des Docteurs en Droit a adopté, à l'unanimité, une motion concernant l'obtention de visas par les docteurs étrangers et par les professeurs encadrant leurs études doctorales :**

A l'occasion de la récente création d'un partenariat entre l'Association Française des Docteurs en Droit (AFDD) et la jeune Association Marocaine des Docteurs en Droit (AMDD), l'attention des représentants de l'AFDD a été attirée par les professeurs d'Université marocains, qui dirigent des travaux de thèse, sur les difficultés que rencontrent parfois les jeunes chercheurs étrangers pour obtenir un visa et, ce faisant, pour pouvoir venir en France y effectuer des recherches ou y participer à des manifestations scientifiques.

L'AFDD, qui est par vocation très sensible à la promotion internationale du droit français et donc favorable au renforcement des liens entre les docteurs et doctorants de pays étrangers et le nôtre, se permet en conséquence d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette situation. Et son conseil d'administration exprime son souhait de voir les chercheurs en droit venant de pays étrangers et, naturellement aussi, les professeurs d'université qui encadrent leurs travaux doctoraux, obtenir aussi aisément que possible des visas afin de venir régulièrement en France et de contribuer de la sorte au rayonnement de notre propre système juridique.